



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Najat HASHAS, Mme Maria PINTO, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, M. Farid KACHOUR, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Ludovic PEDRO (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Mouloud MEDJALDI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR), Mme Zeynep CUBAN (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2026 POUR LA REALISATION D'UNE RAMPE D'ACCESSIBILITE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Sur proposition de Jean ARSLAN.

La commune de Montfermeil, engagée dans une politique de ville durable, inclusive et solidaire, souhaite renforcer l'accessibilité et la qualité de ses équipements publics.

A ce titre, la commune prévoit des aménagements d'accessibilité au sein de la Villa Simon, qui accueille depuis le 26 novembre 2025 le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), comprenant notamment l'installation d'une rampe conforme aux normes en vigueur. Ce projet vise à faciliter l'accès du bâtiment à l'ensemble des usagers, tout en contribuant à la modernisation du patrimoine communal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 30 janvier 2026 qui précise que la ville de Montfermeil est éligible à la dotation de soutien à l'investissement local 2026 (DSIL),

Considérant que la dotation de soutien à l'investissement local soutient le financement des investissements qui concourent à l'accessibilité de tous les établissements recevant du public,

Considérant la volonté de la commune de Montfermeil d'améliorer l'accessibilité et la qualité de ses équipements publics afin de garantir l'égalité d'accès aux services municipaux pour l'ensemble des habitants,

Considérant que la réalisation d'aménagements d'accessibilité, comprenant notamment l'installation d'une rampe conforme aux normes en vigueur, doit permettre de :

- Garantir l'accès sécurisé et autonome au Centre Communal d'Action Social (CCAS) pour tous les usagers ;
- S'inscrire dans la stratégie municipale de modernisation et d'adaptation du patrimoine communal dans une logique de ville durable, inclusive et solidaire.

Considérant que pour pouvoir déposer la demande de financement, il est nécessaire d'approuver le plan de financement dudit projet,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le plan de financement ci-après du projet de « Réalisation d'une rampe d'accessibilité au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ».

Financeurs	Montant de la subvention envisagée HT	Taux de participation
DSIL	53 485,36 €	80 %
Ville de Montfermeil Autofinancement	13 371,34 €	20 %
TOTAL HT	66 856,70 €	100 %

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

DEL2026_04_087

3. De dire que la dépense et la recette seront inscrites dans les prochains actes budgétaires.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

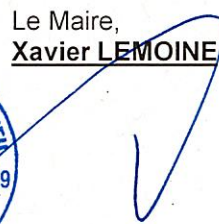
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LEVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.